



SAS Pertuis Telecom  
 1093 Route d'Aix en Provence 84120  
 Pertuis FRANCE  
 TEL :04.90.09.10.14 / 04.90.08.51.43

# FACTURE

DATE	NUMERO
23/03/2024	200029430

FACTURE DUPLICATA 1 (FAC) 1/1

MME SOTTY AURELIE  
 39 IMPASSE DES ROSIERS  
 84240 LA TOUR D AIGUES

REF VENDEUR / CODECLIENT / AGENCE / REFS

KEVIN P / SOTTYAUR4 / PERTUIS\_TEL /

QTE	DESIGNATION	TVA	PU HT	PU TTC	REMISE	PV HT	PV TTC
1	HONOR 90 LITE 5G 256GO NOIR SFR ( ) RENOUVELLEMENT CARRE 4G RM FACILITE 2H 100MO 24M Facilité de paiement 5 € pendant 24 mois soit 120 € IMEI : <b>860115076830665</b>  - ASSURANCE PREMIUM N°M3GM43430400020  REF COMPTE :1P3GBK N° COMMANDE :8551275382 N° APPEL : 06.17.12.09.95	20%	157,50 €	189,00 €		157,50 €	189,00 €
1	FILM DE PROTECTION MAT LOOKPROTECT ( )  REMISE 10 €	20%	24,99 €	29,99 €	10,00 €	16,66 €	19,99 €
1	SILISOFT TRANSPARENTE IP15 ( )	20%	12,49 €	14,99 €		12,49 €	14,99 €

Donnez-nous votre avis sur votre visite!  
 Merci de répondre à l'enquête téléphonique ou mail que vous allez recevoir prochainement

Mode	Montant	Echéance	Références	Date		
CB	103,98 €	23/03/2024		23/03/2024	Total ht :186,65 € 20 %	186,65 €
					Total Tva :37,33 € 20 %	37,33€
					<b>Total TTC</b>	<b>223,98 €</b>
					Facilité paiement	-120,00 €
					<b>MONTANT A PAYER</b>	<b>103,98 €</b>
					<b>RESTE A PAYER TTC</b>	<b>0,00 €</b>

Nbr lignes 3 Nbr Impress.1 (NF525) Sign.i7DA Logiciel 3GWIN B170

30.0.469.0

23/03/2024 12:40:12

Cette facture tient compte d'une écoteaxe TTC de 0.02 €

Les mobiles sont garantis 24 mois hors oxydation et casse, à l'exception des produits Apple garantis 12 mois et des batteries vendues seules garanties 6 mois.

A partir du 1er Janvier 2013, tout retard de paiement entre professionnels sera sanctionné par le versement d'une indemnité forfaitaire de 40€Pénalités réservées aux professionnels : Un taux d'intérêt d'une fois et demi le taux de l'intérêt légal sera appliqué aux sommes restant dues ,une indemnité forfaitaire de 40 €est due au créancier pour frais de recouvrement, à l'occasion de tout retard de paiement.

Les appareils électroniques, les appareils dotés d'un moteur électrique, les produits d'horlogerie, les articles d'éclairage bénéficient auprès du vendeur d'une garantie légale de conformité de deux ans à compter de leur remise au consommateur (décret n° 2021-609 du 18 mai 2021)